



MEMENTO



Étudiants & Chercheurs Internationaux



2025 - 2026



LE LABEL « BIENVENUE EN FRANCE »



Le Label "Bienvenue en France" a été attribué en 2020 à l'UPJV. Délivré par Campus France, ce label vous assure d'être accueilli dans les meilleures conditions, et d'être accompagné tout au long de votre séjour pour réussir votre mobilité !

Les dispositifs « Bienvenue en France » de l'UPJV

L'UPJV a mis en place plusieurs dispositifs d'accueil et d'accompagnement facilitant l'arrivée, l'installation et l'intégration des nouveaux arrivants internationaux :

- **un guichet unique d'accueil**, pour faciliter les démarches administratives à effectuer à l'arrivée : validation de visa, inscription à la sécurité sociale, demande d'aide au logement, ouverture de compte bancaire, etc. Vous pourrez également y découvrir l'ensemble des activités culturelles et sportives qui vous sont proposées à l'université afin de favoriser votre épanouissement personnel. Ouvert de fin août à mi-septembre, c'est le rendez-vous à ne pas manquer !
- **un programme de parrainage par un étudiant français**, appelé le Buddy System : il permet à l'étudiant international d'être accompagné dans la découverte de son nouveau cadre de vie et d'études.
- **un accompagnement personnalisé** par les personnels de la Direction des Relations Internationales pour faciliter l'intégration des étudiants internationaux.
- **un accompagnement à l'orientation et à la recherche de logement** grâce à notre partenariat avec le CROUS Amiens-Picardie.
- **l'organisation régulière de rencontres et échanges** entre étudiants internationaux et étudiants de l'UPJV.
- **une offre gratuite de cours de Français Langue Étrangère (FLE)** pour améliorer rapidement votre français.

*En amont de votre arrivée, la DRI organise une **série de webinaires** chaque mardi entre avril et juin : "Les Mardis de l'International". Le but : rassurer les étudiants et les renseigner sur leur futur environnement universitaire.*



Bureau d'accueil « Bienvenue en France »

Direction des Relations Internationales
Université de Picardie Jules Verne
11 rue des Francs Mûriers
80000 AMIENS

bienvenue@u-picardie.fr

+33 (0) 3 22 82 58 05
Site internet de l'UPJV



LE CENTRE DE SERVICES EURAXESS



Depuis mars 2021, l'UPJV a mis en place un centre de services pour les chercheurs internationaux, labellisé par le réseau européen EURAXESS.

Il propose un accompagnement personnalisé pour la préparation du séjour et l'installation dans les villes accueillant les campus de l'UPJV.

L'équipe du centre EURAXESS de l'UPJV a pour mission de vous assurer un accueil de qualité au sein de notre université. Grâce aux collaborations développées avec des partenaires clés sur le territoire, le centre EURAXESS de l'UPJV accélère vos démarches et facilite votre mobilité.

Les services du centre EURAXESS de l'UPJV



PRÉPARATION DU SÉJOUR

- Conditions d'accueil
- Visas
- Autorisations de travail
- Titres de séjour
- Formalités et conditions de départ ...



FACILITATION DE L'INSTALLATION

- Accueil privilégié
- Recherche de logement
- Assurance logement
- Couverture santé
- Ouverture d'un compte bancaire ...



ACCOMPAGNEMENT DU QUOTIDIEN

- Sécurité sociale
- Questions familiales (assurances, école) ...



FAVORISATION DE L'INTÉGRATION

- Cours de français langue étrangère de différents niveaux
- Ateliers de conversation
- Organisation de sorties culturelles
- Activités de loisirs...



Centre de services EURAXESS de l'UPJV

Direction des Relations Internationales
Université de Picardie Jules Verne
11 rue des Francs Mûriers
80000 AMIENS

euraxess@u-picardie.fr

+33 (0) 3 22 82 72 45



LE CENTRE DE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE



★ ★ ★ formations
★ ★ ★ enseignants
★ ★ ★ accueil
★ ★ ★ locaux
★ ★ ★ gestion

Créé il y a 20 ans, le Centre FLE de l'UPJV a reçu le Label Qualité FLE dès sa première candidature en 2019. Attribué par une commission interministérielle, il vous assure une offre linguistique et des services de qualité.

Le Centre FLE de l'UPJV est à dimension humaine, propice au développement de rapports privilégiés entre professeurs et apprenants, et garantissant un encadrement de qualité.

L'équipe pédagogique du Centre FLE est constituée d'enseignants spécialistes certifiés du Français Langue Étrangère, maîtres de conférences, professeurs agrégés de l'UPJV et de chargés de cours expérimentés dans l'enseignement du FLE.

L'offre de formations et de services du Centre FLE

Offrant ses services et activités à tout étudiant ou personnel entrant non francophone, le Centre FLE de l'UPJV propose :

- diverses formations en Français Langue Étrangère, gratuites ou payantes, diplômantes ou non, de courte ou longue durée
- des missions de tutorat
- une préparation au Test de Connaissance du Français (TCF)
- des activités culturelles, sportives et événementielles

À noter !

Le centre FLE fait partie de la Maison des Langues de l'université, qui vous propose également l'apprentissage d'autres langues que le français.

N'hésitez pas à vous renseigner : mdl@u-picardie.fr



Centre FLE de la Maison des Langues

Université de Picardie Jules Verne
10 rue des Français Libres
Bâtiment E - 1^{er} étage
80080 AMIENS

fle@u-picardie.fr

+33 (0) 3 64 26 83 64

[Site web du centre FLE](#)

Préparer son séjour



PRÉVOIR SON BUDGET

Le coût de la vie en France peut être assez élevé. Pour profiter au mieux de votre mobilité, il est essentiel d'anticiper vos dépenses mensuelles, sans oublier les frais liés à votre installation. Petit mémo pour ne rien oublier !

Dépenses à l'installation

- ☐ **Frais de voyage** : variables selon votre pays d'origine et le mode de transport
- ☐ **Caution du logement** : 1 à 2 mois de loyer encaissé(s) dès la remise des clés
- ☐ **Frais d'agence immobilière** : si concerné
- ☐ **Assurance habitation** : 20 à 110 € selon la surface du logement loué
- ☐ **Frais d'inscription** : de 178 à 2 895 € selon le niveau d'études (hors programmes d'échanges)
- ☐ **Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC)** : 105 €
- ☐ **Mutuelle santé** : minimum 30 €

PENSEZ-Y !

Pour faciliter le paiement de vos factures, vos dépôts ou retraits d'argent, vos remboursements de frais médicaux... **Ouvrez un compte bancaire en France !**



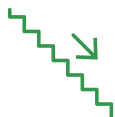
Hors frais de voyage,
les frais d'installation peuvent facilement dépasser les 1 000 €.

Dépenses mensuelles

- ☐ **Loyer** : en moyenne 300 € en résidence universitaire et jusqu'à 600 € pour une location privée
- ☐ **Électricité / gaz** : 30 à 60 €
- ☐ **Téléphone et internet** : 10 à 50 €
- ☐ **Transport en commun (bus, vélo)** : 20 à 30 €
- ☐ **Alimentation** : 300 à 400 €
- ☐ **Autres dépenses (loisirs, vêtements, etc.)** : 100 €

760 €

budget
mensuel moyen
d'un étudiant



Quelques conseils pour réduire vos dépenses mensuelles

- Privilégiez un logement en résidence universitaire ou la colocation
- Mangez au resto'U ! Un repas complet ne coûte que 3,30 €
- Tournez-vous vers les épiceries solidaires comme l'Agoraé d'Amiens
- Prenez les transports en commun ou faites du co-voiturage
- Visitez les friperies ou les sites web de vente de vêtements
- Présentez votre carte d'étudiant dans les restaurants et lieux culturels, elle peut vous donner droit à des réductions !



RECHERCHER UN LOGEMENT

Pour votre séjour d'études ou de recherche en France, vous aurez à louer un logement. Retrouvez ici toutes les pistes pour trouver votre location !

Logement en résidence universitaire étudiante publique



Les résidences universitaires étudiantes sont gérées par le [CROUS Amiens-Picardie](#) (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires), un organisme public qui propose aux étudiants des chambres à loyer modéré.

La DRI de l'UPJV a signé une convention avec le CROUS Amiens-Picardie pour réserver chaque année un contingent de chambres à l'usage des étudiants internationaux.

Pour obtenir une chambre en résidence universitaire :

- **étudiants en programme d'échanges** : vous devrez remplir le formulaire de demande de logement qui vous sera envoyé par la DRI lors de la constitution de votre dossier de candidature pour une mobilité à l'UPJV
- **étudiants inscrits à titre individuel** : vous devrez réserver une chambre auprès du bureau « Bienvenue en France ». Compte tenu du nombre limité de logements mis à disposition, la priorité est donnée aux étudiants s'inscrivant en Master.
- **demande directe auprès du CROUS Amiens-Picardie** : les étudiants internationaux peuvent réserver à partir de juillet les logements qui restent vacants pour la rentrée universitaire suivante. La réservation s'effectue sur le site suivant : <https://trouverunlogement.lescrous.fr/>

Pour plus d'informations, consultez [notre rubrique « Logement » sur notre site web](#) !

Logement en résidence étudiante privée

La DRI vous orientera vers des résidences privées réservées aux jeunes actifs et étudiants. Ces établissements offrent des prestations adaptées aux besoins spécifiques des jeunes locataires (présence de laverie automatique, cafétérias, etc.)

Contactez au plus tôt le bureau d'accueil des étudiants internationaux « Bienvenue en France » pour plus de renseignements : bienvenue@u-picardie.fr

Lokaviz, le logement étudiant proposé par des particuliers, géré par le CROUS Amiens-Picardie

[La plateforme Lokaviz](#), gérée par le CROUS Amiens-Picardie, recense des logements étudiants proposés par des propriétaires privés. Chaque annonce est vérifiée par le CROUS qui s'assure de la conformité du logement et du montant décent du loyer.

Logements du parc privé

Il est possible de louer un logement étudiant auprès de bailleurs particuliers, allant de la chambre individuelle à la colocation (partage d'un même logement par plusieurs personnes).

Sites de location entre particuliers :

- [Le Bon Coin](#)
- [Se loger](#)
- [ParuVendu](#)

Sites spécialisés dans les annonces de colocations :

- [Appartager](#)
- [Colocaterre](#)
- [MyRoom](#)
- [RoomLala](#)
- [LocService](#)
- [ImmoJeune](#)
- [La carte des colocs](#)

Logements pour les enseignants-chercheurs

Le Centre EURAXESS de l'UPJV vous accompagne dans la recherche d'un logement et peut vous proposer différentes solutions. N'hésitez pas à le contacter en priorité.

Notre centre EURAXESS peut également vous proposer des options issues du parc de logements de ses partenaires :

- [le CROUS Amiens-Picardie](#),
- [la CCI Amiens-Picardie](#),

Vous êtes invité à consulter également le site internet Euraxess France, à la rubrique Logement : <https://www.euraxess.fr/fr>

Informations et réservations :

euraxess@u-picardie.fr





OBTENIR SON VISA

Selon votre nationalité, votre situation et la durée de votre séjour, vous devez obtenir un visa pour suivre vos études ou faire des recherches en France.

VISA étudiant

Étudiant européen

Si vous êtes ressortissant d'un pays de l'Espace économique européen (EEE - pays de l'Union européenne (UE) + Islande, Norvège, Liechtenstein) ou de Suisse, vous n'avez pas besoin d'obtenir de visa étudiant pour étudier ou faire un stage en France. L'entrée sur le territoire français est libre, quelle que soit la durée de votre séjour ou de vos études.

En revanche, vous devez être couvert par une assurance maladie-maternité et disposer de ressources suffisantes pour subvenir à vos besoins (et à ceux des membres de votre famille qui vous accompagnent, éventuellement).

Étudiant non européen (dont britannique)

Si vous êtes ressortissant d'un pays hors de l'Espace économique européen (EEE - pays de l'Union européenne (UE) + Islande, Norvège, Liechtenstein) ou hors de Suisse, vous devez obligatoirement obtenir un visa pour venir étudier, faire des recherches ou effectuer un stage en France.

Différents types de visas existent. Vous devrez faire la demande de votre visa en fonction de la raison de votre venue (études, recherche ou stage) et de la durée de votre séjour en France.

Le visa étudiant court séjour

Votre séjour est inférieur à 3 mois : vous devez obtenir un visa étudiant court séjour pour suivre vos études en France.

Le visa étudiant long séjour

Votre séjour est supérieur à 3 mois : vous devez demander un visa étudiant long séjour pour suivre des études, conduire des recherches ou faire un stage en France.

Il existe deux types de visas long séjour :

- le visa long séjour valant titre de séjour (VLS-TS)

Le VLS-TS vous permet de séjourner en France un an sans avoir à demander de titre de séjour. Vous devrez néanmoins faire valider votre visa à votre arrivée.

Selon la nature de votre séjour, il existe trois types de visa long séjour :

- le VLS-TS mention étudiant pour des études au niveau licence et master
- le VLS mention passeport talent pour un doctorat et au-delà
- le VLS-TS mention stagiaire pour faire un stage en France dans le cadre de la formation que vous suivez dans votre pays de résidence

À votre arrivée en France, vous devez impérativement valider votre visa long séjour valant titre de séjour (VLS-TS). La démarche se réalise en ligne : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

- le visa long séjour temporaire (VLS-T)

Le VLS-T vous permet de séjourner en France jusqu'à 1 an, sans avoir à le valider à votre arrivée. Il n'est pas renouvelable et ne donne pas les mêmes droits qu'un VLS-TS.

VISA enseignant-chercheur

Enseignant-chercheur européen

Vous êtes enseignant-chercheur ressortissant de l'Espace Économique Européen (27 États membres de l'Union Européenne + Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse) : vous êtes dispensé de visa et de titre de séjour. Seule une carte d'identité ou un passeport en cours de validité est exigé(e).

Enseignant-chercheur non européen (dont britannique)

Vous êtes enseignant-chercheur ressortissant d'un pays hors de l'Espace économique européen (EEE - pays de l'Union européenne (UE) + Islande, Norvège, Liechtenstein) ou hors de Suisse et venant pour la première fois dans une université française : vous devez obligatoirement obtenir un Visa Passeport Talent Chercheur. Renseignez-vous auprès du Consulat ou de l'Ambassade de France de votre pays de résidence.



France-Visas

Le site officiel des visas pour la France

Vous avez une question, un besoin d'informations supplémentaires ?

Visitez [le site de Campus France](#) et [le site officiel des visas pour la France](#) pour prendre connaissance des modalités particulières à suivre en fonction de votre nationalité et du type de séjour.

L'assistant Visa du site officiel des visas pour la France vous aidera à déterminer quel type de visa est nécessaire pour votre séjour en France : <https://france-visas.gouv.fr/web/france-visas/assistant-visa>



S' ASSURER

Pour que votre séjour se passe dans les meilleures conditions, même en cas d'accident ou d'imprévu, vous devez être couvert par différents types d'assurances. Renseignez-vous dès confirmation officielle de votre mobilité !

Couverture Santé



En France, il est obligatoire, mais gratuit, d'être affilié à la sécurité sociale française. Elle couvre environ 70% des frais de santé (consultation chez un médecin, examens médicaux ...).

Selon votre statut (étudiant ou salarié) et votre pays d'origine, la procédure d'affiliation n'est pas la même.

Vous êtes étudiant

Dès que possible après votre inscription administrative, vous devez vous affilier à la sécurité sociale, sauf si :

- Vous êtes européen et vous possédez la Carte Européenne d'Assurance Maladie (ou une attestation provisoire). Dans ce cas, vous serez remboursé de vos frais de santé comme si vous étiez dans votre pays
- Vous étiez déjà inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur français l'année dernière. Vous serez automatiquement affilié à la sécurité sociale

Vous devez effectuer les démarches d'affiliation à la sécurité sociale si vous êtes :

- Un étudiant européen sans Carte Européenne d'Assurance Maladie
- Un étudiant européen avec un formulaire S1, obtenu avant votre départ auprès de l'organisme de santé auquel vous êtes affilié dans votre pays
- Un étudiant britannique ou non européen

Vous êtes doctorant ou chercheur

Le Centre Euraxess de la DRI peut vous guider pas à pas dans votre affiliation à la CPAM.

S'affilier à la sécurité sociale

RDV sur le site de la sécurité sociale française dédié aux internationaux :

<https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/>

Le site est disponible en français, anglais et espagnol.

À noter :

À l'UPJV, la procédure d'affiliation à la sécurité sociale peut être réalisée lors du Guichet unique d'Accueil des Étudiants Internationaux (25/08 au 11/09 à Amiens).

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

La complémentaire ou mutuelle santé n'est pas obligatoire mais conseillée.

Elle complète le remboursement de la sécurité sociale et peut ainsi couvrir jusqu'à 100% de vos frais médicaux.

Il existe de nombreuses complémentaires santé. L'organisme indépendant *Que choisir* vous guide pour trouver la mutuelle adaptée à vos besoins et au plus juste prix :

<https://www.quechoisir.org/guide-d-achat-mutuelle-pour-jeunes-et-etudiants-n3443/>

L'assurance habitation

En France, dès l'entrée dans les lieux d'habitation, un locataire doit présenter une attestation d'assurance habitation au propriétaire du logement.

L'assurance habitation couvre les dommages causés par le locataire ou par des tiers (dégât des eaux, cambriolage...), ou encore les dégradations dues aux intempéries et catastrophes naturelles. C'est ce que l'on appelle la garantie « risques locatifs ».

Le montant mensuel à payer est proportionnel à la surface du logement loué.

La majorité des assurances habitation couvre également la responsabilité civile (hors responsabilité civile professionnelle).

La responsabilité civile

L'assurance responsabilité civile couvre les dégâts ou dommages causés à autrui par votre faute ou par négligence.

Si vous avez souscrit une assurance multirisque habitation, la garantie responsabilité civile est déjà incluse dans votre contrat.

Sinon, vous pouvez souscrire une assurance spécifique, dite responsabilité civile vie privée.

L'assurance assistance rapatriement

L'assurance assistance rapatriement n'est pas obligatoire mais conseillée.

En cas de souci de santé majeur ou de décès en France, elle couvre le transport et le rapatriement médicalisé en avion.





VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

À votre arrivée à Amiens, vous aurez à finaliser ou initier très rapidement de multiples démarches administratives.

Les personnels de la Direction des Relations Internationales (DRI) vous guident pas à pas pour les réaliser : contactez-les dès votre arrivée !

Vous êtes étudiant

Vos contacts privilégiés

Étudiant inscrit en programme d'échange

dri@u-picardie.fr

Étudiant inscrit à titre individuel

bienvenue@u-picardie.fr

Vous pourrez réaliser l'ensemble de vos démarches sur le **Guichet unique d'Accueil « Bienvenue en France »**, ouvert de fin août à fin septembre chaque année.

Paielement de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)



Cette contribution a pour but de favoriser l'accueil et l'accompagnement social, médical, culturel et sportif des étudiants.

Tout étudiant inscrit en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir, **préalablement**

à son inscription, son attestation d'acquiescement de la CVEC, par paiement ou exonération (sont concernés par l'exonération les étudiants en programmes d'échanges ou sous convention bilatérale).

Le montant, pour l'année universitaire 2024/2025, est de **105 €**.

Un certificat vous sera remis lors de la validation de cette contribution au CROUS. Il est obligatoire pour vous inscrire à l'université.

Pour plus d'informations :

<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Focus sur le Guichet d'Accueil "Bienvenue en France"

Pendant la période de la rentrée universitaire, la DRI propose un **guichet unique d'accueil** durant 3 semaines à Amiens.

L'objectif : permettre de réaliser toutes les démarches administratives obligatoires pour une année universitaire sereine.

- Finalisation de l'inscription administrative à l'université
- Ouverture des droits à la sécurité sociale
- Validation de visa ou demande de titre de séjour
- Mutuelle / complémentaire santé étudiante
- Ouverture d'un compte bancaire en France
- Autres formalités administratives (demande d'aide au logement etc)

UNIVERSITÉ
de Picardie
Jules Verne

Guichet d'accueil étudiants internationaux

Le Bureau Bienvenue en France vous accueille à l'UPJV et vous accompagne dans vos démarches administratives dès votre arrivée.

25 août > 11 sept.

Les lundis, mardis, mercredis et jeudis
de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Pôle OFRE
10 rue Frédéric Petit
Amiens

Une question ?
bienvenue@u-picardie.fr
www.u-picardie.fr

Bienvenue

Social
Logement
Démarches administratives
Activités culturelles et sportives
Se déplacer à Amiens
Santé

LES DATES À RETENIR

	Hall de l'Antenne de Beauvais	16 SEPTEMBRE
	Hall de l'IUT de Laon	17 SEPTEMBRE
	Hall de l'INSSET de Saint-Quentin	18 SEPTEMBRE
	Hall de l'IUT de Creil	23 SEPTEMBRE
	Hall de l'IUT de Cuffies-Soissons	24 SEPTEMBRE

Par la suite, le Guichet d'accueil se déplace sur chaque site de l'UPJV dans la région afin de garantir la continuité du guichet dans les villes de Beauvais, Creil, Cuffies-Soissons, Laon et Saint-Quentin.

Inscription à l'université

La procédure d'inscription est détaillée sur le site de l'UPJV : <https://www.u-picardie.fr/formation/candidater-sinscrire/sinscrire-lupjv>

Les frais d'inscription

Étudiants en mobilité individuelle :

Les étudiants internationaux hors Union Européenne sont soumis aux **droits différenciés**.

Pour une première inscription en Licence ou BUT, les frais s'élèvent à 2 895 € (*les années suivantes, les frais seront les mêmes que pour les étudiants locaux soit 178 €*).

En revanche, les étudiants s'inscrivant en Master bénéficient d'une exonération partielle et doivent s'acquitter des mêmes frais que les étudiants locaux ou européens soit 254 €.

À noter : Les étudiants en programme d'échange ou sous convention bilatérale ne sont pas concernés par les frais d'inscription. Les montants mentionnés ci-dessus sont ceux de 2025-2026.

Affiliation à la sécurité sociale

Sauf cas spécifique, vous devez obligatoirement vous affilier au système de sécurité sociale publique français.



Pour vous affilier et obtenir votre carte Vitale à présenter lors de vos consultations

médicales, RDV sur le site dédié : <https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/>

Validation de votre visa

Vous êtes étudiant venant d'un pays hors UE et vous êtes arrivés avec un visa



long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) : vous devez valider votre visa dès votre arrivée.

La validation s'effectue en ligne, sur cette plateforme dématérialisée :

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Obtention de votre garantie VISALE pour le logement

VISALE.

CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

Une garantie financière est obligatoire pour pouvoir louer un logement en France.

Vous avez moins de 31 ans et vous n'avez pas de garant physique en zone euro :

RDV sur <https://www.visale.fr/> pour vous inscrire et bénéficier gratuitement d'une garantie. Vous obtiendrez un certificat VISALE à présenter au CROUS ou à votre propriétaire.



!! Vous avez plus de 31 ans :

Vous aurez besoin d'un garant physique qui s'engagera à payer votre loyer si vous ne pouvez pas le faire.

À défaut, vous pouvez trouver des garants payants, en recherchant « garant payant » sur les moteurs de recherche (par exemple : GarantMe)

Entrée dans votre logement



Un logement du CROUS vous a été attribué (vous avez reçu une notification d'attribution) :

Vous pouvez payer votre réservation en ligne ou directement aux caisses du CROUS Amiens-Picardie.

Afin de récupérer vos clés, rendez-vous au CROUS Amiens-Picardie, avec votre attestation VISALE si vous êtes concerné. Vous ferez un état des lieux avec un agent du CROUS.

Vous êtes logé dans le parc privé :

Prenez contact avec le propriétaire et suivez la même procédure.

Demande d'aide au logement (CAF)



Dès que vous êtes en possession de votre contrat de location signé (avec le CROUS ou un bailleur particulier), vous pouvez faire votre demande d'aide au logement.

Un dossier est à remplir, auquel vous devez joindre des pièces justificatives

de votre situation :

- une copie recto-verso de votre carte nationale d'identité, de votre passeport ou de votre extrait d'acte de naissance, une copie de votre titre de séjour en cours de validité dans les autres cas
- un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou d'épargne (RICE), établi à votre nom
- l'attestation de loyer ou de résidence, jointe à votre demande, complétée, datée et signée par le propriétaire ou le gestionnaire du logement
- une adresse mail valide
- les informations figurant sur votre visa
- votre date d'arrivée en France
- votre adresse de résidence en France

Ouverture d'un compte en banque



Il est fortement recommandé d'ouvrir un compte bancaire en France.

Nos agences bancaires partenaires sont présentes sur le guichet unique d'accueil "Bienvenue en France". Vous pourrez y ouvrir un compte sous réserve de fournir :

- Une copie de votre pièce d'identité
- Une attestation de domicile
- Un certificat de scolarité ou d'admission dans votre formation

Vous êtes enseignant-chercheur

Notre centre de services EURAXESS vous accompagne dans vos diverses démarches administratives pour simplifier votre mobilité à l'UPJV.

Contactez notre équipe pour prendre RDV : euraxess@u-picardie.fr

Ou RDV au 11 rue des Francs Mûriers à Amiens !



Les aides proposées à votre arrivée

- Validation de votre VISA Passeport Talent Chercheur (hors UE)
- Ouverture d'un compte bancaire
- Souscription à l'assurance logement et responsabilité civile
- Entrée dans le logement
- Couverture santé complémentaire
- Scolarité de votre/vos enfant(s)





S'INTÉGRER

L'UPJV met tout en œuvre pour que vous vous sentiez comme chez vous dès votre arrivée. De nombreuses actions sont mises en place pour favoriser votre intégration, que vous soyez étudiant ou enseignant-chercheur !

Vous êtes étudiant

Participez aux événements d'accueil !

Dès la rentrée, profitez de plusieurs événements d'accueil qui vous permettront une immersion en plein cœur de la vie étudiante à l'UPJV.

- **Les semaines de pré-rentrées** : pour prendre ses marques au sein de sa nouvelle classe
- **Les rendez-vous de la vie étudiante** : pour connaître les multiples services en lien avec la vie estudiantine (pendant un mois)
- **Les Journées d'Accueil des Étudiants** : pour rencontrer des étudiants et découvrir votre nouvelle ville et votre nouveau campus
- **La Nuit des Étudiants du Monde** : pour passer une soirée incroyable dans un lieu emblématique uniquement entre étudiants internationaux

Intégration tout au long de l'année

Un ensemble d'événements est également organisé par la Direction des Relations Internationales tout au long de l'année pour faciliter votre intégration :

- Ateliers avec la Direction de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle
- Ateliers "Bien arrivé à l'UPJV" avec le Service de Santé Étudiant
- Soirées jeux de société ou bowling
- Sorties avec visites guidées à Paris, Villers-Cotterêts etc.



Parrainage par un étudiant français : le BUDDY SYSTEM



Buddy System

Le Buddy System est un dispositif de parrainage par un étudiant français : en tandem, partez à la découverte de l'UPJV et de votre ville française d'accueil !

Votre parrain français vous aidera à vous intégrer dans votre nouvel environnement : découverte de l'université et de la ville, sorties, visites culturelles, pratique de la langue, etc.

Vous souhaitez participer au Buddy System ?

Dès votre arrivée à l'UPJV, inscrivez-vous sur le site officiel :

<https://buddysystem.eu/en/>

Vous êtes chercheur

Pour faciliter votre intégration à votre nouveau cadre de vie, notre centre de services EURAXESS vous propose :

- Cours de français langue étrangère de différents niveaux
- Ateliers de conversation
- Organisation de sorties culturelles
- Activités de loisirs...



Renseignements :

euraxess@u-picardie.fr





CHECK-LIST ÉTUDIANT

Deux mois avant le départ

- ☐ Si vous êtes concerné, débutez les démarches pour obtenir votre VISA
- ☐ Commencez votre recherche de logement, provisoire ou non
- ☐ Vérifiez votre couverture santé et entamez les démarches si nécessaire dans votre pays

Une semaine avant le départ

- ☐ Prévenez l'UPJV et votre éventuel bailleur de votre date d'arrivée
- ☐ Faites votre valise en prévoyant des vêtements adaptés à tout type de météo
- ☐ Rassemblez tous vos documents :

Documents d'identité :

- ☐ carte d'identité
- ☐ passeport
- ☐ extrait de naissance (traduction et copie conforme)
- ☐ permis de conduire (si vous avez l'intention de conduire en France)

Documents relatifs à vos études en France :

- ☐ attestation d'inscription dans votre établissement
- ☐ attestation(s) de niveau de langue (français, anglais, etc.)
- ☐ diplômes antérieurs (traduction et copie conforme)

Documents relatifs à votre voyage :

- ☐ vos billets de train ou d'avion
- ☐ votre itinéraire depuis l'aéroport

Documents relatifs à votre installation :

- ☐ la réservation de votre logement imprimée
- ☐ les documents demandés pour l'entrée dans le logement
- ☐ la liste et les coordonnées de vos contacts en France



À votre arrivée en France

- ☐ Prenez contact avec l'université
- ☐ Payez la CVEC
- ☐ Procédez à votre inscription administrative à l'université
- ☐ Affiliez-vous à la sécurité sociale française
- ☐ Faites valider votre VISA
- ☐ Demandez votre garantie logement VISALE si besoin
- ☐ Récupérez les clés de votre logement
- ☐ Ouvrez un compte bancaire
- ☐ Demandez l'aide au logement auprès de la CAF
- ☐ Prenez une assurance habitation et une assurance responsabilité civile
- ☐ **Profitez de votre séjour !!!**



N'hésitez pas à scanner ou à prendre en photo vos documents et envoyez-les-vous par e-mail ou sauvegardez-les sur un cloud. Ainsi, vous y aurez toujours accès facilement.

N'oubliez pas de prendre également votre téléphone portable, l'original ou la copie de votre carnet de santé et une carte bancaire de retrait utilisable en France ; à défaut, prévoyez de l'argent liquide en attendant d'ouvrir un compte bancaire une fois arrivé en France.

N'oubliez pas !

La Direction des Relations Internationales vous accompagne dans vos démarches. Contactez-nous !

dri@u-picardie.fr

bienvenue@u-picardie.fr



CHECK-LIST CHERCHEUR

Dès confirmation de votre mobilité

- ☐ Inscrivez-vous sur la base de données Euraxess
 - ☐ Soit directement sur : <https://www.fnak.fr/en/register/>
 - ☐ Soit par mail à euraxess@u-picardie.fr

Vous bénéficiez d'une assistance de proximité pour effectuer l'ensemble des démarches inhérentes à votre mobilité !

Deux mois avant le départ

- ☐ Si vous êtes concerné, enclenchez les démarches pour obtenir votre VISA (vous aurez besoin de votre convention d'accueil à l'UPJV)
- ☐ Commencez votre recherche de logement, provisoire ou non
- ☐ Vérifiez votre couverture santé (avec notre Centre EURAXESS) et entamez les démarches si nécessaire dans votre pays

Une semaine avant le départ

- ☐ Prévenez l'UPJV et votre éventuel bailleur de votre date d'arrivée
- ☐ Faites votre valise en prévoyant des vêtements adaptés à tout type de météo
- ☐ Rassemblez tous vos documents :
 - ☐ passeport ; carte nationale d'identité (CNI) pour les ressortissants de l'EEE
Attention à la validité ! Vérifiez avant de partir que votre passeport ou votre CNI est valide pour toute la durée de votre séjour en France
 - ☐ votre contrat de travail
 - ☐ pour les ressortissants hors UE, EEE ou Confédération suisse : la convention d'accueil scientifique dûment signée
 - ☐ derniers diplômes obtenus
 - ☐ attestation de bourse ou de financement de votre séjour par un gouvernement ou un organisme, le cas échéant
 - ☐ attestation d'acceptation ou attestation d'inscription dans votre établissement ; attestations, diplômes ou autre pour justifier de votre niveau de langue (français, anglais, selon le cas)
 - ☐ document attestant de votre logement en France (ou une attestation d'hébergement)
 - ☐ tout acte d'état civil pour vous-même et pour chaque membre de la famille (naissance, mariage, divorce, naissance, livret de famille), même si votre famille ne vient pas en France
 - ☐ certificats de vaccination, notamment pour les enfants
 - ☐ bulletins scolaires des enfants

- ☐ photos d'identité de format 3,5 x 4,5 cm (tête nue et sur fond clair)
- ☐ attestation d'assurance maladie privée ou attestation de votre assurance nationale ; carte européenne d'assurance maladie (CEAM) pour les ressortissants européens
- ☐ les ordonnances de vos médicaments en cas de traitement et de vos lunettes ou lentilles de contact
- ☐ justificatifs des revenus de la famille durant l'année fiscale précédente (feuille d'imposition ou dernières fiches de salaire)
- ☐ douanes : vous avez des doutes sur ce que vous pouvez emmener en France et sous quelles conditions : animal de compagnie, argent en espèces, médicaments, véhicule ou autre ?

<https://www.douane.gouv.fr/dossier/trouble-free-travel-french-customs>

- ☐ si vous pensez conduire en France :
 - ☐ permis de conduire valide (qui vous permettra de conduire un an en France) européen ou international
 - ☐ carte internationale d'assurance du véhicule
 - ☐ carte grise ou titre de propriété du véhicule

Important !

Selon les démarches effectuées, **certaines justificatifs devront être traduits en français par un traducteur assermenté**. Les ambassades et consulats français de chaque pays demeurent libres de vous demander des documents ou justificatifs complémentaires.

L'original de tout justificatif présenté au consulat pour l'obtention de votre visa pourra vous être demandé à la douane à l'arrivée en France. Conservez bien vos documents à portée de main.

Il est recommandé de **conserver des copies numériques de tous vos documents importants**, accessibles facilement. **Prévoyez plusieurs photocopies de tous ces documents**, ils vous seront demandés lors des démarches administratives en France.

À votre arrivée en France

- ☐ Prenez contact avec l'université
- ☐ Faites valider votre visa et le cas échéant, celui des membres de votre famille
- ☐ Ouvrez un compte bancaire
- ☐ Prenez une assurance habitation et une assurance responsabilité civile
- ☐ **Profitez de votre séjour !**

N'oubliez pas ! Notre Centre EURAXESS vous accompagne !

euraxess@u-picardie.fr



CONTACTS POUR VOTRE MOBILITÉ

Étudiants en programme d'échanges

Direction des Relations Internationales

11 rue des Francs Mûriers

80000 Amiens

dri@u-picardie.fr



@international_upjv



@UPJV - Direction des
Relations Internationales

Étudiant Erasmus + :

Barbara DUMEIGE

barbara.dumeige@u-picardie.fr

+33 (0) 3 22 82 79 91

Erasmus+



UNION EUROPÉENNE

Enrichit les vies, ouvre les esprits.

Étudiant Erasmus Mundus i-MESC :

Jamila TAMIMY

jamila.tamimy@u-picardie.fr

+33 (0) 3 22 82 72 51



Co-funded by
the European Union

Views and opinions expressed are however those of the author(s) only and do not necessarily reflect those of the European Union or the European Education and Culture Executive Agency (EACEA). Neither the European Union nor EACEA can be held responsible for them.

Étudiant ISEP, BCI, Asia Exchange ou convention bilatérale

Mélanie ALVES

melanie.alves@u-picardie.fr

+33 (0) 3 22 82 58 53



ASIA
EXCHANGE
A KEYSTONE COMPANY



Étudiants en mobilité individuelle

Bureau « Bienvenue en France »
Direction des Relations Internationales
11 rue des Francs Mûriers
80000 AMIENS

+33 (0)3 22 82 58 05

+33 (0)3 22 82 72 45

bienvenue@u-picardie.fr



Enseignants-chercheurs et doctorants

Centre EURAXESS
Direction des Relations Internationales
11 rue des Francs Mûriers
80000 AMIENS

+33 (0) 3 22 82 72 51

+33 (0) 3 22 82 72 45

euraxess@u-picardie.fr



COURS DE FRANÇAIS



★ ★ ★ formations
★ ★ ★ enseignants
★ ★ ★ accueil
★ ★ ★ locaux
★ ★ ★ gestion

Centre de Français Langue Étrangère (FLE)
Maison des Langues

Université de Picardie Jules Verne
10 rue des Français Libres
Bâtiment E - 1^{er} étage
80080 AMIENS

fle@u-picardie.fr

+33 (0) 3 64 26 83 64

